



VILLE DE PONTIVY



***DÉBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
DE L'ANNÉE 2009***

TABLE DES MATIERES

PARTIE I - Rétrospective financière.....	4
1 Situation financière de la ville.....	4
.1.1 Évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement.....	5
.1.3 L'équilibre budgétaire.....	6
.1.4 L'endettement.....	7
2 Analyse des principaux postes budgétaires.....	10
.2.1 Les recettes de fonctionnement.....	10
.2.1.1 La fiscalité.....	10
.2.1.2 La Dotation Globale de Fonctionnement : D.G.F.....	13
.2.2 Les dépenses de fonctionnement.....	13
12 367 924 €.....	14
2.2.1 Examen du chapitre 012 : Dépenses de personnel.....	14
2.2.2. Examen du chapitre 65 : Transferts versés.....	15
2.2.3. Examen du chapitre 66 : Intérêts de la dette.....	19
2.2.4 Examen du chapitre 011 : Charges à caractère général.....	20
.2.3 L'investissement.....	21
PARTIE II - Prospective financière.....	22
3 Hypothèses d'étude et actualisation.....	23
.3.1 D.G.F. et autres dotations compte 74.....	23
.3.2 Dette récupérable compte 76.....	23
.3.3 Imposition directe compte 7311.....	23
.3.4 Attribution de compensation 737321.....	23
.3.5 Charges de personnel compte 64.....	23
.3.6 Les comptes 60.....	23
.3.7 Le compte 61- 62.....	23
.3.8 Le compte 65.....	23
.3.9 Réalisation du stock d'emprunts.....	23
.3.10 L'investissement 2009-2012.....	24
6- Synthèse Prospective 2009 - 2012.....	30
PARTIE III - Évolution des principaux ratios.....	31

Préambule

Préalablement à l'examen et au vote du budget, le débat sur les orientations budgétaires permet :

- d'informer les élus sur la situation économique et financière de la ville
- de définir les axes de notre politique pour l'année 2009 et de vérifier que nos choix ne mettent pas en cause les équilibres financiers futurs.

Le budget lui-même sera présenté au conseil municipal du **4 février 2009** afin de disposer du temps nécessaire à la connaissance de toutes les données utiles à la recherche de l'équilibre (dotations, subventions, participations...)

Ce débat d'orientations budgétaires est le premier de ce mandat, il doit être l'occasion d'examiner rétrospectivement, la structure et l'évolution de nos recettes et de nos dépenses, mais aussi, de réaliser une étude prospective afin de prendre en compte un nouveau contexte financier et d'évaluer nos marges de manœuvres futures.

Ainsi, ce document dont il convient de préciser qu'il n'est pas formellement soumis à un vote de la part de l'assemblée délibérante, traite successivement des points suivants :

- ◆ Situation financière de la ville : examen rétrospectif.
- ◆ Prospective financière 2009- 2012.
- ◆ Synthèse.
- ◆ Évolution des principaux ratios financiers communaux.

PARTIE I - Rétrospective financière

1 *Situation financière de la ville*

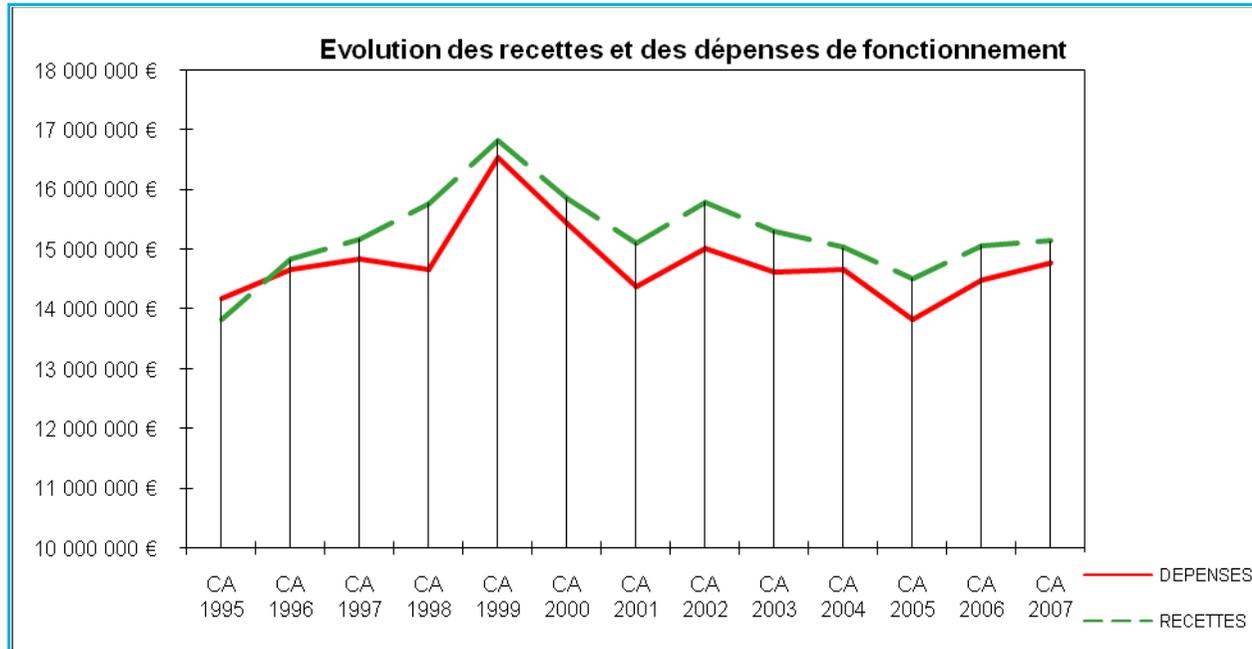
Au moment de débattre des orientations budgétaires, il faut rappeler les données financières caractérisant la situation de notre ville afin d'examiner leur évolution et de faire apparaître les tendances qui orienteront nos choix pour l'avenir.

Successivement, les thèmes suivants seront examinés :

- ◆ Évolution des recettes et dépenses depuis 1994.
- ◆ L'équilibre budgétaire élargi à la couverture de la dette et autofinancement.
- ◆ Analyse de l'endettement.
- ◆ L'évolution des recettes de fonctionnement : fiscalité, D.G.F.
- ◆ L'évolution des dépenses de fonctionnement : Personnel, transferts versés, intérêts de la dette, charges à caractère général.
- ◆ L'historique des investissements.

.1.1 Évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement.

L'évolution des recettes et des dépenses de la ville hors opérations exceptionnelles depuis l'année 1994 est représentée dans le graphique ci-dessous :



Depuis 1996, la ville connaît une situation d'équilibre budgétaire.

En 1999 la forte progression des dépenses s'explique par un autofinancement important des investissements (11 MF en 98 24 MF en 99)

La baisse des recettes et des dépenses de la ville correspond :

En 2000 à la suppression du versement du contingent d'aide sociale au Département et à la réduction d'autant de la D.G.F.

En 2001 à la mise en place de la communauté de communes.

En 2003, transfert des piscines et Ecole de Musique

En 2005, transfert du service des ordures ménagères

En 2006, transfert de la compétence Tourisme

	C.A. 1994	C.A. 1995	C.A. 1996	C.A. 1997	C.A. 1998	C.A. 1999	C.A. 2000	C.A. 2001	C.A. 2002	C.A. 2003	C.A. 2004	C.A. 2005	C.A. 2006	CA 2007
Recettes	+ 1,4 %	- 1 %	+ 7 %	+ 2,2 %	+ 4,4 %	+ 6,8 %	- 5,79 %	- 4,71 %	+ 4,53 %	- 3,06 %	- 1,8 %	- 3,46 %	+ 3,76 %	+ 0,51 %
Dépenses	+ 1,3 %	+ 0,2 %	+ 4 %	+ 1 %	- 1,2 %	+ 12,8 %	- 6,59 %	- 6,84 %	+ 4,35 %	- 2,61 %	+ 0,3 %	- 5,7 %	+ 4,85 %	+ 1,93 %
Taux	1,7 %	2,1 %	2 %	1,2 %	0,7 %	0,5 %	1,7 %	1,7 %	1,9 %	2,1 %	2,1 %	1,8 %	1,6%	1,5 %

d'inflation

.1.2

.1.3 L'équilibre budgétaire

Pour appréhender la situation financière dans son ensemble, il convient de vérifier que les dépenses de fonctionnement sont effectivement payées, mais il faut aussi s'assurer que les recettes de fonctionnement couvrent le montant correspondant au remboursement du capital de la dette inscrit en section d'investissement.

Ainsi, le point d'équilibre structurel du budget d'une collectivité est l'équilibre de fonctionnement élargi à la couverture de la dette, couverture assurée par une dotation suffisante de prélèvement et d'amortissement.

Suivant ce critère, les C.A. 96 à 2007 et le B.P. 2008 de la ville de Pontivy s'analysent de la manière suivante :

Tableau comparatif de l'équilibre budgétaire

	CA 96	CA 97	CA 98	C.A 99	C.A. 2000	C.A. 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Prévision
1 Recettes de Fonctionnement Hors régie	14 758 319 €	15 071 393 €	15 393 219 €	15 650 290 €	15 480 333 €	14 666 488 €	14 989 601 €	14 077 048 €	14 709 109 €	14 092 552 €	14 337 462 €	14 577 000 €	14 810 715 €
2 Dépenses de Fonctionnement Hors prélèvement déficit ou excédent	13 345 700 €	13 235 664 €	13 001 985 €	12 882 403 €	12 476 910 €	11 332 516 €	11 973 920 €	11 735 599 €	12 162 350 €	11 514 065 €	11 922 180 €	12 809 857 €	12 919 924 €
3 Marge brute d'exploitation (3 = 1 -2)	1 412 619 €	1 835 730 €	2 391 234 €	2 767 887 €	3 003 423 €	3 333 972 €	3 015 681 €	2 341 449 €	2 546 759 €	2 578 486 €	2 415 282 €	1 767 143 €	1 890 791 €
4 Capital dette nette	1 566 414 €	1 643 248 €	1 422 290 €	1 333 461 €	1 501 113 €	1 225 256 €	1 263 357 €	1 080 192 €	1 080 192 €	1 080 192 €	1 080 192 €	743 243 €	775 000 €
5 Marge nette d'autofinancement = équilibre structurel (5 = 3 - 4)	- 153 795 €	187 908 €	968 944 €	1 434 426 €	1 502 311 €	2 108 716 €	1 752 324 €	1 261 257 €	1 466 567 €	1 498 294 €	1 335 090 €	1 023 900 €	1 115 791 €

Après une situation très dégradée en 1995 (-604 808 €), la situation s'améliore pour être équilibrée en 1997. Elle devient moins favorable à partir de 2007 du fait notamment de l'augmentation des dépenses de fonctionnement liée au règlement du contentieux avec les écoles privées (OGEC). Il faut noter également la diminution du remboursement annuel de capital traduisant la baisse de l'endettement global de la ville.

.1.4 L'endettement

Ce ratio Dette / population, peut être utilisé en tant que clignotant notamment si le ratio de la commune dépasse nettement le ratio moyen des communes de même strate et jouant le même rôle de ville centre.

Le tableau ci-après compare le niveau de la dette sur les années 1996 à 2009.
Pour l'année 2009, il s'agit de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice (hors emprunts nouveaux).

Tableau comparatif de la dette en capital

Nbre d'habitants	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	14 512	14 512	14 512	14 512	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	15 044	14 469
Dette nette totale	27 940K€	25 963 K€	22 995 K€	20 430 K€	17 613 K€	14 910 K€	12 230 €	10 360 K€	8 558 K€	9 822 K€	11 812 K€	12 869 K€	14 481 K€	14 416 K€
Ville+eau+assainissement														
Ratio Dette nette totale	1 925 €/Hbt	1 789 €/Hbt	1 585 €/Hbt	1 408 €/Hbt	1 171 €/Hbt	991 €/Hbt	813,5 €/Hbt	689 €/Hbt	569 €/Hbt	653 €/Hbt	785 €/Hbt	855 €/Hbt	962 €/Hbt	996 €/Hbt
en € par habitant														
Dette nette ville seule	13 485 K€	12 026 K€	10 914 K€	9 323 K€	7 999 K€	6 551 K€	5 327 K€	4 670 K€	3 591 K€	5 218 K€	7 068 K€	7 744 K€	9 201 K€	8 465 K€
Ratio dette nette ville	929 €/Hbt	829 €/Hbt	752 €/Hbt	642 €/Hbt	532 €/Hbt	436 €/Hbt	354 €/Hbt	310 €/Hbt	239 €/Hbt	347 €/Hbt	470 €/Hbt	514 €/Hbt	612 €/Hbt	585 €/Hbt
seule														
en € par habitant														

On constate un niveau d'endettement en baisse de 1996 à 2004. La réalisation à partir de 2004 d'emprunts inscrits induit une hausse du niveau d'endettement. En 2009, l'endettement diminue du fait de la non réalisation d'emprunts en 2008

Le montant des emprunts inscrits mais non réalisés à ce jour, s'élève à 5 749 K€ (4 330+1 419) . En intégrant ces emprunts à la dette au 1^{er} janvier 2009 son montant serait porté à 20 165 K€ pour la dette totale et à 14 214 K€ pour la dette nette ville seule.

Source D.G.C.L. : **Ratio moyen des villes de la région Bretagne et de la strate 10 000 à 20 000 hbt calculé à partir des budgets principaux Dette totale /hbt au 1^{er} janvier 2007: 857 €/hbt à comparer au 585 €/hbt ou au 982 €/hbt si l'on ajoute les emprunts inscrits non réalisés.**

Cependant, le ratio à privilégier qui ne figure pas dans le guide des ratios publié par la direction générale des collectivités locales (D.G.C.L.) est le ratio « dette/épargne brute ». Il exprime le nombre d'années d'épargne que la section de fonctionnement devrait dégager pour couvrir le remboursement du total de la dette.

En effet, le niveau d'endettement à lui seul ne permet pas de caractériser la bonne ou la mauvaise santé financière d'une commune. Le ratio exprimant la capacité de remboursement est plus pertinent à cet égard puisqu'il prend en compte à la fois le niveau d'endettement et la capacité de la collectivité à épargner pour rembourser cette dette.

Ratios dette/épargne brute, capacité de remboursement

	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	C.A. 1999	C.A. 2000	C.A. 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
Dette nette ville seule (encours)	14 162 K€	13 485 K€	12 026 K€	10 914 K€	9 323 K€	7 999 K€	6 551 K€	5 327 K€	4 670 K€	3 591 K€	5 218 K€	7 068 K€	7 744 K€	9 201K€
Emprunts inscrits non réalisés						4 826 K€	5 961 K€	6 450 K€	7 630 K€	6 076 K€	4 600 K€	6 255 K€	4 550 K€	4 330 K€
Total						12 825 K€	12 512 K€	11 777 K€	12 310 K€	9 667 K€	9 818 K€	13 323 K€	12 294K€	13 531K€
Épargne brute	833 K€	1 413 K€	1 835 K€	2 391 K€	2 768 K€	3 003 K€	3 334 K€	3 015 K€	2 341 K€	2 547 K€	2 578 K€	2 415 K€	1 767K€	1 891 K€
Ratio Dette/épargne brute	17 ans	9,5 ans	6 ans	4,6 ans	3,4 ans	4,3 ans	4,3 ans	3,9 ans	5,25 ans	3,8 ans	3,8 ans	5,5 ans	6,95 ans	7,15 ans

Ce tableau fait ressortir l'effort d'épargne réalisé depuis 1995 pour assurer le remboursement de la dette. Ce ratio qui était au rouge est passé au vert en 1997.

En règle générale un ratio en deçà de 10 années traduit une situation financière équilibrée. De 10 à 15 années la situation peut devenir délicate. Au delà de 15 ans, le danger de surendettement existe, dans ce cas la solvabilité de la commune s'avère incertaine.

Dans le cas du BP 2008, le niveau d'épargne est une prévision. Il convient d'attendre le résultat du CA 2008 pour analyser plus précisément ce ratio.

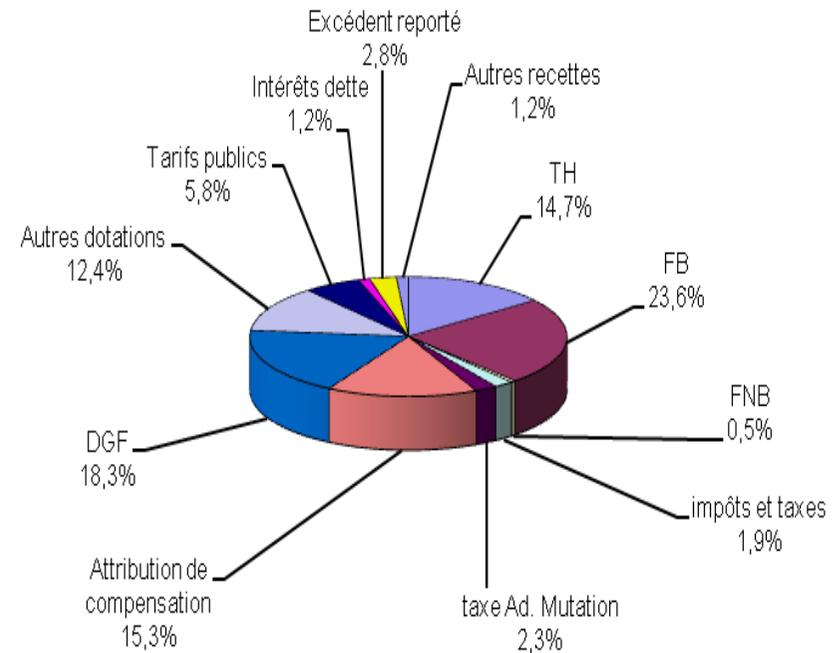
2 Analyse des principaux postes budgétaires

.2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les impôts ou la fiscalité qui représentent 38,8 %
Des recettes (taxe d'habitation TH, taxe sur le foncier bâti FB, taxe sur le foncier non bâti FNB)
- La dotation de compensation versée par la communauté de communes représente 15,3 % des recettes.
- La Taxe additionnelle aux droits de mutation représente 2,3 % des recettes.
- Les impôts et taxes constituent 1,9 % des recettes
- La dotation globale de fonctionnement DGF représente 18,3 % des recettes
- Les autres dotations et compensations DSU, DSR, TP... : 12,4 %.
- Les tarifs publics : 5,8 %.
- La dette récupérable 1,2 %, l'excédent reporté cette année 2,8 % et des recettes diverses pour 1,2 % (Taxes diverses, atténuations de charges de personnels).

Répartition des recettes de fonctionnement BP 2008



.2.1.1 La fiscalité

Le produit fiscal s'obtient en multipliant les taux communaux votés par le conseil municipal par les bases d'imposition fournies par le service des impôts.

Taux d'imposition de la ville de PONTIVY

Taux d'imposition cumulés Commune + groupement (s)	Taux 2008 Ville de PONTIVY	France entière Taux moyens 2007 des communes de la strate 10 000 à 20 000 habt.*	Bretagne Taux moyens 2007 des communes de la strate 10 000 à 20 000 Habt	Morbihan Taux moyens 2007 des communes de la strate 10 000 à 20 000 habt.*
Taux taxe professionnelle	12,01*	17.73	14,97	13.99
Taux taxe d'habitation	14,46	15.42	17,56	15.53
Taux du foncier bâti	25,89	21,70	21,21	27.89
Taux du foncier non bâti	52,56	59.70	56,58	50.09

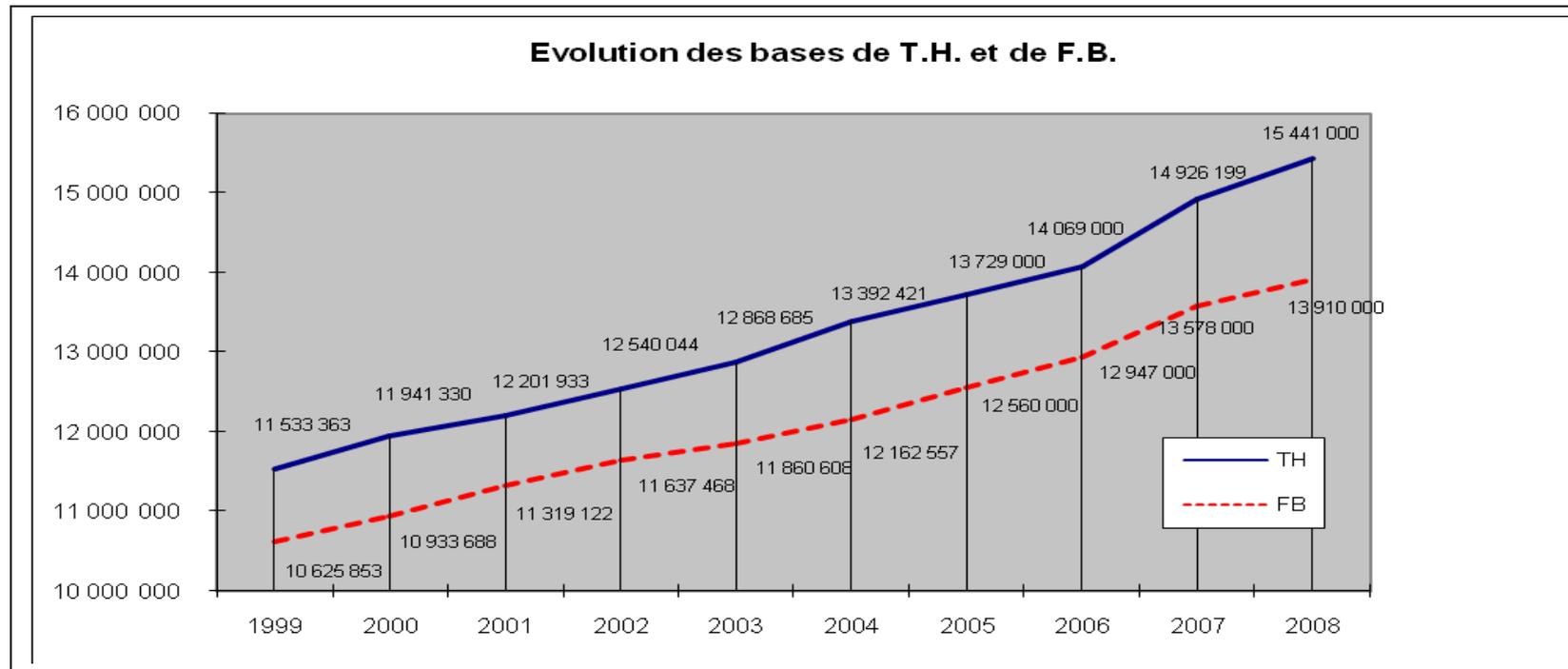
Source : direction générale des collectivités locales (D.G.C.L.)

* Le taux de TP est fourni à titre d'information puisque la ville ne perçoit plus directement la recette de la TP. C'est la communauté de communes qui perçoit depuis le 1^{er} janvier 2001 le produit de la TP mais verse à la ville une attribution de compensation.

La création de la communauté de communes et la mise en place de la TPU au taux 2008 de 12,01 % produit une réduction du taux de TP de 14,72% en 2001 à 12,01 % en 2008 pour les entreprises pontivyennes.

* Le ratio commune + groupement est le seul ratio permettant la comparaison entre toutes les collectivités locales quelque soit le mode de financement retenu pour les services relevant de l'intercommunalité, TPU ou pourcentage des 4 taxes.

Évolution des bases d'imposition depuis 1999



S'agissant des bases de la Taxe d'Habitation et du Foncier Bâti, on observe une progression régulière équivalente à 3,29 % par an de 1999 à 2008.

De 1999 à 2003 les bases TH et FB augmentent de 2,90 %. La période 2004-2008 montre une évolution plus soutenue des bases (+3,74%) en lien avec le développement de l'immobilier surtout en 2007 et 2008

En 2007 la progression de la TH est de + 6,1 % (+3.45 % en 2008) et celle du FB de + 4,9 % (+2,45 % en 2008).

L'ensemble des bases des trois taxes TH, FB et FNB progressent en 2008 de +2,93 % (+ 5,52 % en 2007 et 2,7 % en 2006).

Compte tenu de la stabilité des taux communaux et du dynamisme des bases, le produit fiscal 2008 (taux d'imposition communaux 3 taxes x bases) progresse de + 2,73 % contre +4,85 % en 2007 et + 2,68 % en 2006.

.2.1.2 La Dotation Globale de Fonctionnement : D.G.F

Année	D.G.F.	Taux	D.S.R.	Taux	D.S.U.	Taux	Total des dotations	Taux global
1994	18 800 000 F		191 903 F		762 616 F		19 754 519 F	
1995	18 960 703 F	0,85%	192 303 F	0,21%	867 854 F	13,80%	20 020 860 F	1,35%
1996	19 370 042 F	2,16%	221 596 F	15,23%	813 850 F	-6,22%	20 405 488 F	1,92%
1997	19 497 013 F	0,66%	239 041 F	7,87%	853 971 F	4,93%	20 590 025 F	0,90%
1998	19 640 014 F	0,73%	256 389 F	7,26%	992 316 F	16,20%	20 888 719 F	1,45%
1999	19 934 769 F	1,50%	301 852 F	17,73%	1 415 024 F	42,60%	21 651 645 F	3,65%
2000	15 767 109 F	-20,91%	368 000 F	21,91%	1 491 000 F	5,37%	17 626 109 F	-18,59%
2001	16 292 214 F	3,33%	379 753 F	3,19%	1 521 723 F	2,06%	18 193 690 F	3,22%
2002	16 648 733 F	2,19%	410 544 F	8,11%	1 755 511 F	15,36%	18 814 788 F	3,41%
	2 538 083 €		62 587 €		267 626 €		2 868 296 €	
2003	2 567 195 €	1,15%	64 943 €	3,76%	273 200 €	2,08%	2 905 338 €	1,29%
2004	2 650 756 €	3,25%	65 231 €	0,44%	289 745 €	6,06%	3 005 732 €	3,46%
2005	2 677 264 €	1,00%	77 377 €	18,62%	304 232 €	5,00%	3 058 873 €	1,77%
2006	2 715 698 €	1,44%	91 431 €	18,16%	319 444 €	5,00%	3 126 573 €	2,21%
2007	2 757 417 €	1,54%	207 708 €	127,2%	335 416 €	5,00%	3 300 541 €	5,56%
BP 2008	2 787 851 €	1,10%	224 131 €	7,9%	340 783 €	1,60%	3 352 765 €	1,58%

De 1996 à 1997 on observe un taux de progression de l'ensemble des dotations de 0,9 % donc inférieur à l'inflation évaluée à 2 % et 1,2 % pour la même période. En 1998 l'ensemble des dotations progresse de 1,45 % (inflation 0,7 %).

En 1999 l'ensemble des dotations progresse de manière significative (+ 3,65 %) dans le cadre du contrat de croissance et de solidarité (inflation 0,5 %).

En 2000 la DGF a subi une réduction d'un montant équivalent à la suppression du contingent d'aide sociale versé par la ville au département (20 138 439 - 4 371 330). Sans cette suppression l'ensemble des dotations auraient progressé de 1,6 %.

En 2005 l'ensemble des dotations progressent de 1,77 %, taux inférieur à celui de l'inflation qui est de 1,8 %.

En 2007 la D.S.R. et la D.S.U. progressent fortement et l'ensemble des dotations progressent de 7,9 %. Conformément à l'article 157-II-3° de la loi de finances rectificative pour 2006 modifiant l'article L.2334-21 du CGCT, lorsqu'une commune est éligible à la dotation de solidarité urbaine et à la fraction bourgs-centres de la DSR, la règle selon laquelle son attribution de DSR bourgs-centres est diminuée de moitié, est supprimée.

En 2008, la progression est inférieure à l'inflation

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement hors déficit et hors prélèvement et dotations aux amortissements,

se regroupent en quatre grands chapitres dont les montants depuis 1993 vous sont présentés ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Dépenses de personnel 012</i>	<i>Transferts versés 65</i>	<i>Intérêts de la dette 66</i>	<i>Charges à caractère général 011</i>	<i>Total</i>	<i>Total hors dette</i>
CA 1993	30 954 335 F	19 394 419 F	13 903 072 F	16 136 583 F	80 388 409 F	66 485 337 F
CA 1994	31 933 455 F	20 433 510 F	13 299 699 F	19 478 845 F	85 145 509 F	71 845 809 F
CA 1995	34 753 756 F	20 543 689 F	11 976 798 F	17 692 743 F	84 966 985 F	72 990 188 F
CA 1996	35 292 227 F	22 001 189 F	11 563 763 F	17 731 991 F	86 589 170 F	75 025 407 F
CA 1997	38 046 120 F	21 387 475 F	9 437 242 F	17 041 601 F	85 912 438 F	76 475 196 F
CA 1998	38 204 277 F	21 018 489 F	8 175 063 F	16 290 336 F	83 688 165 F	75 513 101 F
CA 1999	39 331 431 F	22 278 328 F	6 301 846 F	16 540 582 F	84 452 186 F	78 150 340 F
CA 2000	40 139 525 F	18 597 311 F	5 554 787 F	17 438 269 F	81 729 891 F	76 175 104 F
CA 2001	40 786 857 F	11 691 709 F	4 949 976 F	16 833 980 F	74 262 522 F	69 312 546 F
CA 2002	42 408 935 F 6 465 200 €	11 631 594 F 1 773 225 €	4 315 502 F 657 894 €	20 099 397 F 3 064 133 €	78 455 429 F 11 960 453 €	74 139 926 F 11 302 559 €
CA 2003	6 211 900 €	2 047 945 €	556 022 €	2 909 785 €	11 725 652 €	11 169 630 €
CA 2004	6 599 423 €	1 886 995 €	521 503 €	3 147 331 €	12 155 253 €	11 633 750 €
CA 2005	6 426 276 €	1 575 601 €	517 303 €	2 890 931 €	11 410 111 €	10 892 808 €
CA 2006	6 583 255 €	1 559 321 €	463 761 €	3 304 744 €	11 911 080 €	11 447 319 €
CA 2007	6 858 979 €	2 191 135 €	450 694 €	3 293 882 €	12 794 690 €	12 343 996 €
BP 2008	7 010 264 €	1 851 938 €	530 000 €	3 505 222 €	12 897 424 €	12 367 924 €

En 2001 la baisse des dépenses de fonctionnement est une conséquence de la mise en place de la communauté de communes.

En 2002 l'augmentation des dépenses est la conséquence des créations d'emplois (35 heures et politique de quartier), du passage à l'euro (clôture anticipée des comptes et reports de charges sur 2002) et de la mise en œuvre d'actions nouvelles.

En 2003 la baisse des dépenses s'explique par le transfert de l'école de musique et des deux piscines à la communauté de communes.

En 2004 la progression des dépenses de fonctionnement hors dette est de 5,6 % en raison notamment de la mise en place du nouveau régime indemnitaire avec rattrapage de l'année 2003.

En 2005 la baisse des dépenses de fonctionnement est consécutive au transfert du service des ordures ménagères à Pontivy communauté.

En 2007 les dépenses de fonctionnement hors dette progressent de 7,41 % du fait du règlement du contentieux OGEC, en neutralisant ce contentieux progression des dépenses de 2,34% En 2008, progression des dépenses de 0,92%(+4,15% hors OGEC).

2.2.1 Examen du chapitre 012 : Dépenses de personnel

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses de personnel depuis 1993.

Année	Dépenses de personnel	Taux annuel	Evolution moyenne /1993	Observations
CA 1993	30 954 334,65 F	4,41%		
CA 1994	31 933 454,58 F	3,16%	3,16%	
CA 1995	34 753 755,65 F	8,83%	5,96%	Cotisations CNRACL et cotisation au centre de gestion + 1 100 KF
CA 1996	35 292 227,90 F	1,55%	4,47%	
CA 1997	38 046 120,18 F	7,80%	5,29%	Transferts de la crèche et de la halte garderie sur le budget ville + 1560 KF
CA 1998	38 204 276,78 F	0,42%	4,30%	
CA 1999	39 331 430,74 F	2,95%	4,07%	Création de postes emplois jeunes et congès de fin d'activité
CA 2000	40 139 524,73 F	2,05%	3,78%	
CA 2001	40 786 857,09 F	1,61%	3,51%	
CA 2002	42 408 934,92 F 6 465 200,45 €	3,98%	3,56%	Passage au 35 heures + création d'un poste animateur de quartier
CA 2003	6 211 899,69 €	-3,92%	2,79%	Transferts de l'école de musique et des piscines à la communauté de communes
CA 2004	6 599 423,13 €	6,24%	3,10%	Mise en place du nouveau régime indemnitaire avec rattrapage de 2003
CA 2005	6 426 276,20 €	-2,62%	2,61%	Transfert du service des OM ; recrutement d'un responsable Informatique, d'un instructeur permis de construire, d'un agent d'entretien
CA 2006	6 583 254,81 €	2,44%	2,59%	Recrutement d'une médiatrice du patrimoine
CA 2007	6 858 979,00 €	4,19%	2,71%	Réforme statutaire et validation des années de service
BP 2008	7 010 264,00 €	2,21%	2,67%	Dépenses réelles inférieures à la prévision

Les faits marquants de cette période se situent en 1995 et concernent l'augmentation importante des cotisations de la ville à la C.N.R.A.C.L. et au centre de gestion de la fonction publique. Suivi en 1997 du transfert des services de la crèche et de la halte garderie du budget du C.C.A.S. sur le budget ville. Et enfin en 2005, le transfert du service de collecte des ordures ménagères à la communauté de communes.

Ainsi, depuis 1993 les dépenses de personnel ont augmenté annuellement en moyenne, de 2,84 % par an tous transferts confondus.

En 2006 compte tenu des différents transferts de charges et des recrutements réalisés en 2005 et 2006, les dépenses de personnel représentent 51 % environ des dépenses de fonctionnement.

En 2007 la masse salariale augmente de 4,19 % en raison de la mise en œuvre de la réforme statutaire de la fonction publique et des droits à validation d'années de service. Elle représente 51,5 % des dépenses de fonctionnement.

2.2.2. Examen du chapitre 65 : Transferts versés

Le compte 65 regroupe nos participations aux organismes intercommunaux, les contingents et contributions obligatoires, contrats d'association ainsi que la subvention au C.C.A.S.

<i>Année</i>	<i>Transferts versés</i>	<i>Taux annuel</i>	<i>Evolution annuelle moyenne /1993</i>	<i>Observations</i>
--------------	--------------------------	--------------------	---	---------------------

CA	1993	19 394 418,83 F	10,7%		
CA	1994	20 433 510,36 F	5,36%	5,36%	
CA	1995	20 543 689,38 F	0,5%	2,92%	
CA	1996	22 001 188,67 F	7,1%	4,29%	Rattrapage des impayées : incinération des OM
CA	1997	21 387 474,82 F	-2,8%	2,48%	
CA	1998	21 018 488,66 F	-1,7%	1,62%	
CA	1999	22 278 327,55 F	6,0%	2,34%	
CA	2000	18 597 310,00 F	-16,5%	-0,60%	
CA	2001	11 691 709,00 F	-37,1%	-6,13%	Création de la communauté de communes
CA	2002	11 631 594,04 F	-0,5%	-5,52%	
CA	2003	2 047 945,00 €	2,4%	-3,61%	Transferts de l'école de musique et des piscines à la communauté de communes
CA	2004	1 886 995,43 €	-7,9%	-4,00%	
CA	2005	1 575 601,34 €	-16,5%	-5,11%	Tranfert du service de collecte des ordures ménagères à la communauté de communes
CA	2006	1 559 320,70 €	-1,0%	-4,80%	
CA	2007	2 191 135,00 €	40,5%	-2,12%	Contentieux OGEC années 1997-2002 et 2003-2007
BP	2008	1 851 938,00 €	-15,5%	-3,07%	

2.2.2.1 Dépenses sociales

Années	Contingent aide sociale Département	Taux	C.C.A.S.	Taux	Augmentation globale
1994	3 747 705,24 F		2 666 030,00 F		
1995	4 047 906,79 F	8,01%	2 800 000,00 F	5,03%	6,77%
1996	4 313 274,78 F	6,56%	3 692 960,02 F	31,89%	16,92%
1997	4 312 357,99 F	-0,02%	3 244 300,00 F	-12,15%	-5,62%
1998	4 150 314,89 F	-3,76%	2 252 000,66 F	-30,59%	-15,28%
1999	4 399 333,78 F	6,00%	2 540 000,00 F	12,79%	8,39%
2000			2 640 623,00 F	3,96%	-61,95%
2001			2 500 000,00 F	-5,33%	-5,33%
2002			2 500 016,12 F	0,00%	0,00%
			381 125 €		
2003			556 000 €	45,88%	45,88%
2004			465 000 €	-16,37%	-16,37%
2005			420 000 €	-9,68%	-9,68%
2006			432 000 €	2,86%	2,86%
2007			432 000 €	0,00%	0,00%
2008			250 000 €	-12,04%	-12,04%

Les députés ont définitivement voté le 30 juin 1999, la loi créant une couverture maladie universelle. Une des dispositions de ce texte supprime les contingents communaux d'aide sociale.

En 2000, la ville cesse de verser ce contingent au département mais subit en contrepartie, une réduction équivalente de sa dotation globale de fonctionnement.

L'évolution en dents de scie de la subvention au C.C.A.S. s'explique par la nécessité de combler son déficit et de contribuer à l'équilibre de son budget mais aussi par le transfert de la crèche et de la halte garderie sur le budget ville.

En 1996 une subvention de : + 800 000 F par rapport à 1995 en 1997 une subvention de : + 400 000 F par rapport à 1995 .

Cependant, pour mesurer la totalité de l'effort financier réalisé en 1997, il faut ajouter + 800 000 F correspondant à l'incidence du transfert sur le budget ville, de la crèche et de la halte garderie. L'ensemble représente pour 1997, un effort financier de + 1 200 000 F par rapport à 1995.

En 1998, le montant de 2 252 000 F comprend la subvention d'équilibre 2 100 000 F + le remboursement des emprunts de la crèche 151 000 F.

En 1999 l'augmentation de la subvention correspond au développement de l'action sociale (aide aux personnes, lien social, aide au transport des chômeurs, aide aux Kosovars). En 2000, 2001 et 2002 la subvention versée correspond au montant nécessaire à l'équilibre budgétaire du CCAS.

En 2003 la progression de 44 % de la subvention, provient de la nécessité de régulariser la cession gratuite réalisée en 1988 du terrain rue Nationale à l'office HLM par une subvention exceptionnelle de 90 000 € durant cinq années d'une part et 81 000 € pour faire face à la mise en place de l'EPHAD d'autre part.

2.2.3. Examen du chapitre 66 : Intérêts de la dette

Année	Intérêts de la dette	Taux annuel	Evolution annuelle moyenne /1993	Observations
CA 1993	13 903 072,01 F	12,26%		
CA 1994	13 299 699,35 F	-4,34%	-4,34%	
CA 1995	11 976 797,54 F	-9,95%	-7,19%	
CA 1996	11 563 762,78 F	-3,45%	-5,96%	Hors indemnité de refinancement : 901 646,69 F
CA 1997	9 437 241,57 F	-18,39%	-9,23%	Hors indemnité de refinancement : 883 476,35 F
CA 1998	8 175 063,48 F	-13,37%	-10,08%	Hors indemnité de refinancement : 1 575 127,59 F
CA 1999	6 301 846,34 F	-22,91%	-12,36%	
CA 2000	5 554 786,70 F	-11,85%	-12,28%	
CA 2001	4 949 976,00 F	-10,89%	-12,11%	
CA 2002	4 315 502,27 F 657 894,08 €	-12,82%	-12,19%	
CA 2003	556 022,43 €	-87,12%	-12,52%	
CA 2004	521 503,49 €	-6,21%	-11,97%	
CA 2005	517 302,95 €	-0,81%	-11,09%	
CA 2006	463 761,13 €	-10,35%	-11,03%	
CA 2007	450 694,00 €	-2,82%	-10,47%	
BP 2008	530 000,00 €	17,60%	-8,83%	

Depuis 1993 les intérêts de la dette ont baissé en moyenne de – 8,83 % par an.

2.2.4 Examen du chapitre 011 : Charges à caractère général

Année	Charges à caractère général	Taux annuel	Evolution annuelle moyenne /1993	Observations
CA 1993	16 136 583,30 F	6,40%		
CA 1994	19 478 844,55 F	20,71%	20,71%	
CA 1995	17 692 742,81 F	-9,17%	4,71%	
CA 1996	17 731 991,27 F	0,22%	3,19%	
CA 1997	17 041 601,07 F	-3,89%	1,37%	
CA 1998	16 290 336,00 F	-4,41%	0,19%	Effets des renégociations des contrats d'assurances
CA 1999	16 540 581,53 F	1,54%	0,41%	
CA 2000	17 438 268,63 F	5,43%	1,11%	
CA 2001	16 833 980,00 F	-3,47%	0,53%	
CA 2002	20 099 397,33 F 3 064 133,37 €	19,40%	2,47%	Mise en place de l'euro avec reports de factures 2001 (eau, EDF...) sur 2002 + actions nouvelles
CA 2003	2 909 784,93 €	-0,12%	1,69%	Transfert de l'école de musique et des deux piscines à la communauté de communes
CA 2004	3 147 331,21 €	8,16%	2,27%	Commémoration du bicentenaire, salon du livre ...
CA 2005	2 890 930,61 €	-8,15%	1,35%	Transfert du service de collecte des ordures ménagères à la communauté de communes
CA 2006	3 304 743,80 €	14,31%	2,30%	Nouveaux équipements Théâtre, salle de sport, RAM, changement d'imputation de la formation, bornes incendies, prestation bulletin municipal, frais contentieux OGEC, Biennale du livre, manifestation G. Schweitzer
CA 2007	3 293 882,00 €	-0,33%	2,11%	Organisation du forum info sup, actions jeunesse, exposition sur le cadastre, fonctionnement de la nouvelle salle omnisport de Kerante et du vestiaire du Faubourg de Verdun
BP 2008	3 486 922,00 €	5,86%	2,35%	

Depuis 1993 les charges à caractère général évoluent en moyenne de + 1,73 % par an.

De 1995 à 2001 ces charges ont été maintenues à un niveau relativement stable entre 16,3 et 17,7 MF.

En 2002, 2003 et 2005 le niveau de ces charges est sensiblement équivalent à celui de 1994 aux environs de 20 MF.

En 2006 ces charges augmentent significativement en raison de la mise en service de nouveaux équipements municipaux, de manifestations culturelles, de changement d'imputation de certaines dépenses (bornes incendies, formation aux nouveaux logiciels), de frais de contentieux et d'augmentation des dépenses énergétiques.

En 2007 la mise en service de la nouvelle salle omnisports et du nouveau vestiaire du Faubourg de Verdun contribuent à l'augmentation de ce poste de charges.

En 2008, Biennale du Livre.

2.3 L'investissement

Historique des investissements

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Montant des investissements inscrits au B.P en K€	1 064	558	1 529	2 928	3 701	3 296	3 533	3 837	4 327	4 500	5 125	5 470	4 612	4 610
Emprunts inscrits au B.P. en K€	1 005	531	875	1 037	312	1 313	1 121	1 149	1 190	1 047	1 594	1 655	1 989	1 595
Reports d'emprunts de l'année précédente en K€	686	762	1 294	2 165	3 201	3 513	4 840	5 961	6 450	7 630	6 076	4 600	4 550	4 330

Conséquence de la situation financière dégradée, l'emprunt finançait en 1995 et 1996, 94 % des dépenses d'investissement.

Après avoir baissé en 1995 de 1 064 K€ à 558 K€ afin d'assainir la situation financière de la ville, le niveau d'investissement atteint 5 470 K€ en 2006.

En 2007 et 2008 le montant des investissements est stable à 4 610 K€, la part de l'emprunt représentant 39 % du montant des investissements.

PARTIE II - Prospective financière

La création de la communauté de communes « Pontivy Communauté » a modifié les années passées, la structure des finances de la ville (fiscalité T.P. unique, attribution de compensation, transferts de charges, école de musique, piscines, services des ordures ménagères, maison du tourisme...)

L'évolution des concours financiers de l'Etat est légiférée dans le cadre du **contrat de stabilité**. Ce nouveau contrat en vigueur depuis 2008 prévoit une indexation de l'enveloppe des principales dotations aux collectivités locales sur la seule inflation prévisionnelle. En 2009, l'enveloppe normée intégrant l'ensemble des dotations de l'Etat y compris le FCTVA prévoit donc une hausse globale moyenne de 2%. En réalité, cela se traduit pour les collectivités locales par une baisse ou une stabilité des dotations.

La DGF selon la loi de finances 2009 serait en légère baisse par rapport à 2008 hors application des données du recensement. Avec la prise en compte des dernières données INSEE au 1^{er} janvier 2006 (14 469 habitants), **l'ensemble des dotations de l'Etat (DGF, DSU, DSR, dotation nationale de péréquation) baisseront fortement (- 9,32 %).**

Selon la loi de finances 2009, les bases locatives concernant la taxe d'habitation et le foncier bâti progressent forfaitairement de 2,5 %. Pour le foncier non bâti, la progression est de 1,5 %. Il n'y a dans cette simulation aucune augmentation des taux d'imposition communaux TH, FB et FNB.

Enfin, nous observons avec inquiétude les contraintes financières qui pèseront sur la région et le département risquant de réduire sensiblement le volume des subventions qu'ils accordent aux investissements communaux.

Pour l'année 2007 sont comptabilisés, les montants des recettes et des dépenses du compte administratif et pour l'année 2008 les montants du budget primitif ajustés des DM1 et DM2 prises en cours d'année.

L'analyse prospective doit nous permettre de vérifier que **nos choix pour l'année 2009** en fonction du contexte évoqué ci-dessus, ne mettront pas en cause les **équilibres financiers futurs** et nous permettront de poursuivre notre politique d'investissement pour améliorer l'attractivité de la ville et répondre aux besoins de la population pontivyenne.

Cette analyse a un caractère purement prévisionnel.

Il faut se garder d'interpréter les conclusions présentées comme définitives.

Le but essentiel de cette simulation est d'évaluer nos marges de manœuvre en fonction de différents paramètres pour lesquels nous posons des hypothèses d'évolution seulement susceptibles de se réaliser.

3 Hypothèses d'étude et actualisation

.3.1 D.G.F. et autres dotations compte 74

En 2009, il est prévu une diminution des dotations de - 9,3 % pour prendre en compte la loi de finances 2009 et la baisse de la population DGF (population municipale + population comptée à part)

En 2010 la DGF subira une diminution de - 450 000 € correspondant à la suppression de la participation de la ville au SDIS.

En 2011 et 2012, hypothèse retenue pour l'évolution : + 1 %

.3.2 Dette récupérable compte 76

Le taux d'évolution du compte 76 a été ajusté pour qu'il soit conforme au profil de la dette récupérable (fin en 2012)

.3.3 Imposition directe compte 7311

L'hypothèse retenue compte tenu du dynamisme des bases fiscales observé ces dernières années et de la loi de finances 2009 (hausse forfaitaire de 2,5 %) est de + 3 % en 2009, + 2,6% en 2010 et + 2,5 % en 2011 et 2012, **sans augmentation des taux d'imposition communaux.**

.3.4 Attribution de compensation 737321

L'attribution de compensation est conforme au tableau d'évolution de cette dotation.

.3.5 Charges de personnel compte 64

Un **taux moyen d'évolution des charges de personnels de + 1,92 %** sur les 4 années de la prospective.

Exception faite de l'année 2009 qui connaît une stabilité par rapport au BP 2008 pour prendre en compte les dépenses réelles de 2008 (notamment en raison de la surestimation des demandes de validation des années de service prévues jusqu'au 31/12/2008).

En 2010, 2011 et 2012 le taux de progression est de + 2,5 %

.3.6 Les comptes 60

Nous avons pris pour hypothèse un **taux moyen de + 2,19 %**. En 2009, nous retenons un **taux de + 1,00 %** par rapport au BP 2008 afin de tenir compte des dépenses réelles de 2008.

En 2011 nous prévoyons une progression de **+2,5 %** pour la mise en service de la médiathèque et de **+ 3 %** pour 2012

.3.7 Le compte 61- 62

Nous avons pris pour hypothèse un **taux moyen annuel de + 2,93 %**.

.3.8 Le compte 65

Les taux retenus pour les évolutions 2008/2009 et 2009/2010 prennent en compte la négociation de la dotation aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association. En 2010 la contribution des communes au SDIS prendra fin (- 450 000 €) et la DGF subira une réduction du même montant. En 2011 et 2012 le **taux retenu est de + 2 %**.

.3.9 Réalisation du stock d'emprunts

La réalisation des 5 749 K€ d'emprunts inscrits est répartie de 2009 à 2014. Avec cette hypothèse, le montant des emprunts restants à réaliser seront de 1 916 K€.

.3.10 L'investissement 2009-2012

Programme d'investissement	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAUX 2009-2012
Total investissements	4 610 K€	4 610K€	4 100 K€	4 100 K€	4 100 K€	16 910 K€
Subventions	723 K€	544 K€	539 K€	539 K€	418 K€	2 040 K€
FC TVA	633 K€	850 K€	642 K€*	641 K€*	571 K€*	2 704 K€

* Recettes calculées selon le taux de remboursement du F.C. T.V.A. :

15,482 % du montant des investissements de l'année N-2 (90% des investissements sont considérés éligibles).

Le volume d'investissement tient compte de deux opérations exceptionnelles et imprévues réalisées sur 2008 et 2009 :

- la réfection de la charpente et de la toiture de l'église Saint-Joseph
- la reconstruction et l'élargissement du pont Neuf .

Il prend en compte aussi des opérations prévues : Aménagements Avenue Napoléon1er et rues adjacentes, médiathèque, gymnase Kerjalotte

La dernière hypothèse générale à préciser concerne les emprunts à contracter pour financer les investissements. Elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année	2009	2010	2011	2012
Taux	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Durée	20ans	20 ans	20 ans	20 ans

2- Données de base

	Données CA 2007	BP 2008	2009	2010	2011	2012
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT						
Total débit C21+C23-C211	6507	4610	4610	4100	4100	4100
FINANCEMENT DU PROGRAMME						
Ressources internes d'investissement (dette récup.)	355	337	342	304	321	328
Ressources externes d'investissement	2432	1383	1519	1307	1307	1114
Subventions spécifiques	1495	625	544	539	539	418
Participations (TLE, Amendes de police)	128	125	125	125	125	125
FCTVA année de base+1	809	633	850	642	642	571
ANNUITE D'EMPRUNTS						
Annuité année de base	1549	1533	1281	1094	1087	1090
Contractés l'année de base + Restes à réaliser (RAR)			88	177	265	354
Taux retenus pour emprunts nouveaux			4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Durée retenue pour emprunts nouveaux			20 ans	20 ans	20 ans	20 ans
FONDS DE ROULEMENT						
DONNEES DIVERSES ANNEE DE BASE						
Ressources internes d'investissement (dette récup.)	355					
Subventions participations, F.C.T.V.A., DGE	2432					
Emprunts contractés pendant l'année de base + RAR	4330	5749				
Fonds de roulement final						
HYPOTHESE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT RESIDUEL PAR EMPRUNT						
		100	100	100	100	100

3- Hypothèses d'évolution des produits et des charges de fonctionnement

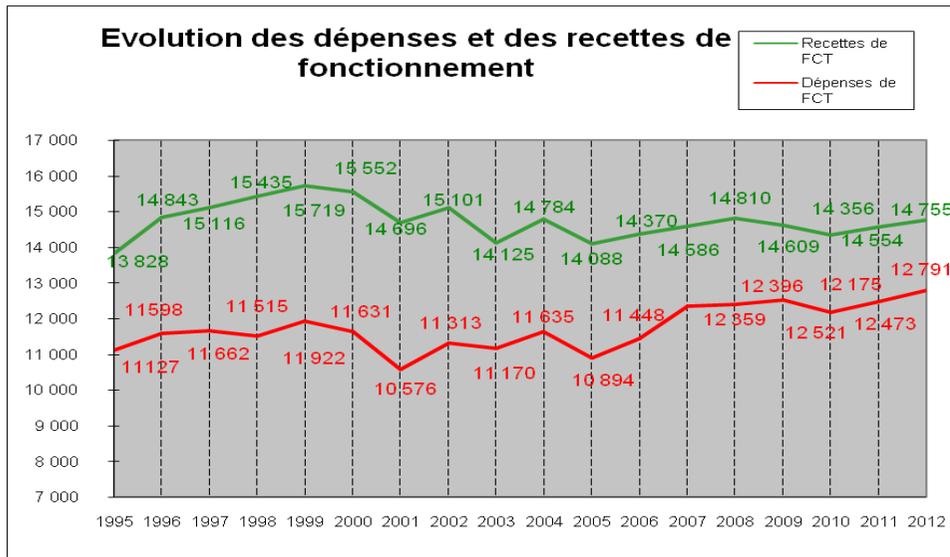
	CA 2007	TAUX	BP2008	TAUX	2009	TAUX	2010	TAUX	2011	TAUX	2012
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	14586	1,54%	14810	-1,36%	14609	-1,73%	14356	1,38%	14554	1,38%	14755
C70 : Ventes de produits	664	10,8%	736	2,00%	751	2,00%	766	2,00%	781	2,00%	797
C752 : Locations immeubles	145	2,76%	149	2,5%	153	2,50%	157	2,50%	160	2,50%	164
C72 : Produits immobilisés (travaux en régie)	7	-100%	0		0		0		0		0
C73 : Impôts et taxes sauf C7311 contributions directes	592	7,77%	638	-5,50%	603	2,00%	615	2,00%	627	2,00%	640
C7311 : Imposition directe	5773	2,39%	5911	3,00%	6088	2,60%	6247	2,50%	6403	2,50%	6563
C74 : DGFet autres dotations	4696	-0,28%	4683	-6,80%	4365	-9,40%	3954	1,00%	3994	1,00%	4034
737321 : Attribution de compensation	2243	3,92%	2331	0,00%	2331	0,00%	2331	0,00%	2331	0%	2331
C75 : Autres produits gestion courante sauf c752	1	0,00%	1	2,00%	1	2,00%	1	2,00%	1	2,00%	1
C76 : Produits financiers	201	-12,4%	176	-25,6%	131	-26,0%	97	-32,0%	66	-50,0%	33
C77-C6419-C6459 Atténuation de charge pel.	264	-29,9%	185	1,00%	187	1,00%	189	1,00%	191	1,00%	193
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	12359	0,30%	12396	1,01%	12521	-2,76%	12175	2,44%	12473	2,55%	12791
C60 : Achats et variations de stocks	1588	13,4%	1801	1,00%	1819	2,00%	1855	2,50%	1902	3,00%	1959
C61 : Services extérieurs	836	-7,66%	772	3,00%	795	3,00%	819	2,50%	839	3,00%	865
C62 : Autres services extérieurs	809	10,8%	896	3,00%	923	3,00%	951	2,50%	974	2,50%	999
C63 : impôts et taxes sauf C6332-3-6-8	61	4,92%	64	2,00%	65	2,00%	67	2,00%	68	2,00%	69
C64 : Charges de personnel + C6332-3-6-8	6859	2,20%	7010	0,00%	7010	2,50%	7185	2,50%	7365	2,50%	7549
C65 : Autres charges de gestion courante	2191	-15,5%	1852	3,00%	1908	-32,0%	1297	2,00%	1323	2,00%	1350
C66, et 67 (sauf C6611 et 68)	15	-93%	1	2,00%	1	2,00%	1	2,00%	1	2,00%	1
C6611 : Intérêts des emprunts (pour mémoire)	451		789		447		397		355		310

4- Résultats de la simulation

	CA2007	Taux	BP2008	Taux	2009	Taux	2010	Taux	2011	Taux	2012
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	14586	1,54%	14810	-1,36%	14609	-1,7%	14356	1,38%	14554	1,38%	14755
Produit d'exploitation du domaine	816	8,5%	885	2,08%	903	2,1%	922	2,08%	942	2,09%	961
Dotations de l'état	4696	-0,3%	4683	-6,80%	4365	-9,4%	3954	1,00%	3994	1,00%	4034
Impôts directs	592	7,8%	638	-5,50%	603	2,0%	615	2,00%	627	2,00%	640
Contributions directes	5773	2,4%	5911								
Augmentation induite des bases	0		0	3,00%	6088	2,6%	6247	2,50%	6403	2,50%	6563
Attribution de compensation	2243		2331		2331		2331		2331		2331
Produits divers	466	-22,3%	362	-11,91%	319	-10,1%	287	-10,15%	258	-12,06%	227
CHARGES COURANTES	12359	0,30%	12396	1,01%	12521	-2,8%	12175	2,44%	12473	2,55%	12791
Fournitures de services	3233	7,30%	3469	1,96%	3537	2,5%	3625	2,50%	3716	2,87%	3822
Frais de personnel	6859	2,20%	7010	0,00%	7010	2,5%	7185	2,50%	7365	2,50%	7549
Transferts versés	2191	-15,5%	1852	3,00%	1908	-32,0%	1297	2,00%	1323	2,00%	1350
Autres charges	76	-14%	65	2,00%	66	2,0%	68	2,00%	69	2,00%	70
ANNUITE DE LA DETTE	1549	-1,0%	1533	-13,16%	1355	-0,2%	1352	12,6%	1546	12,7%	1771
Annuité en cours année de base	1549		1533		1281		1094		1087		1090
Annuité emprunts année de base					74		147		221		295
Annuité emprunts contractés N+1					0		0		0		0
Annuité emprunts contractés N+2							110		110		110
Annuité emprunts contractés N+3									128		128
Annuité emprunts contractés N+4											149
AUTOFINANCEMENT BRUT	678		881		734		829		536		193
RESSOURCES INTERNES D'INVESTISSEMENT	355		337		342		304		321		328
MODIFICATION DU FONDS DE ROULEMENT	0		0		0		0		0		0
Excédent réutilisé	625		420		580		0		0		0
MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT	1658		1638		1656		1133		857		521
RESSOURCES EXTERNES D'INVESTISSEMENT	4632		2802		2954		2967		3243		3579
Subventions participations	2432		1383		1519		1307		1307		1114
EMPRUNTS	2200		1419		1435		1660		1937		2465
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	4090		3021		3175		2440		2163		1635

5- Analyse des résultats

Les principaux résultats de cette simulation sont commentés ci-après :



Les produits de fonctionnement ont un taux de croissance négatif (-0,09 %) compte tenu de la **baisse des dotations de l'Etat (- 9,3% en 2009)** et de la suppression de **notre participation au SDIS en 2010**.

Hors SDIS, elles progressent de 0,66 %.

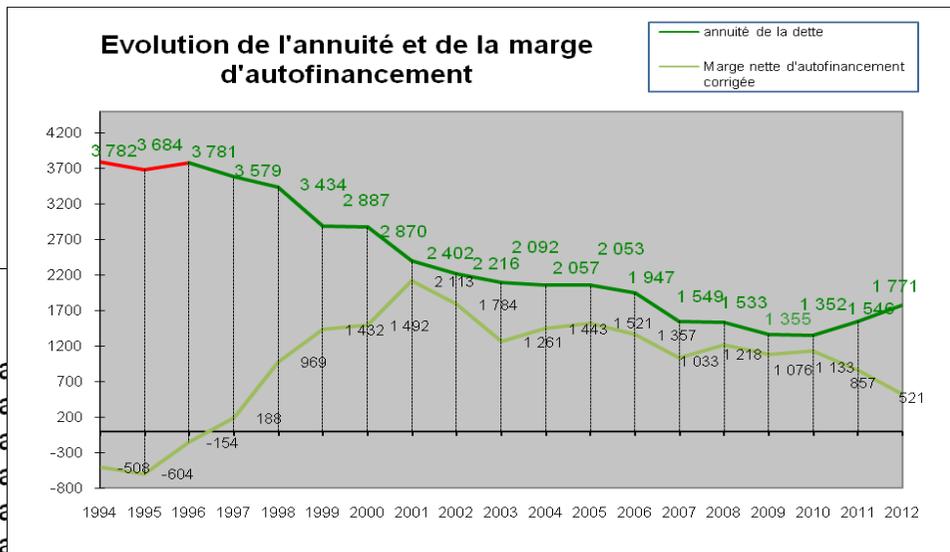
Dans cette hypothèse, il n'y a aucune augmentation de la fiscalité du fait d'une décision du conseil municipal concernant les taux d'imposition.

Les charges de fonctionnement connaissent une progression en dents de scie compte tenu de la création de Pontivy Communauté et des différents transferts de compétences réalisées.

La progression importante des dépenses de fonctionnement de 2007 s'explique par le versement des sommes dues au titre du contrat d'association avec l'enseignement privé années 1997-2002 et par les conséquences financières de la réforme statutaire et de la validation des années de service.

Ensuite leur progression est constante jusqu'en 2010 avec la suppression de la cotisation au SDIS.

Sur les 4 années, les dépenses de fonctionnement progressent de 0,80 % (+1,70 % sans le SDIS)



L'annuité, connaît une évolution décroissante jusqu'en 2010 puis augmente en 2010 pour se situer en 2012 à 1 771 K€.

L'annuité 1996 représente 25 % des recettes de fonctionnement. En 2005 elle représente 14 % des recettes de fonctionnement.

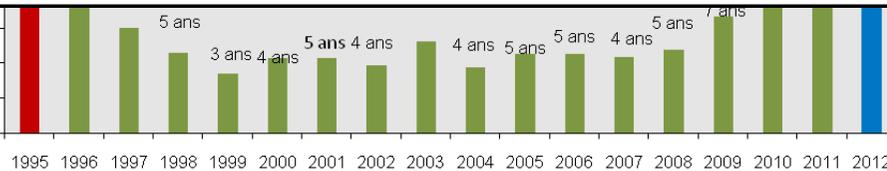
Sur les 4 années de la prospective, l'annuité représente 10,33 % des recettes

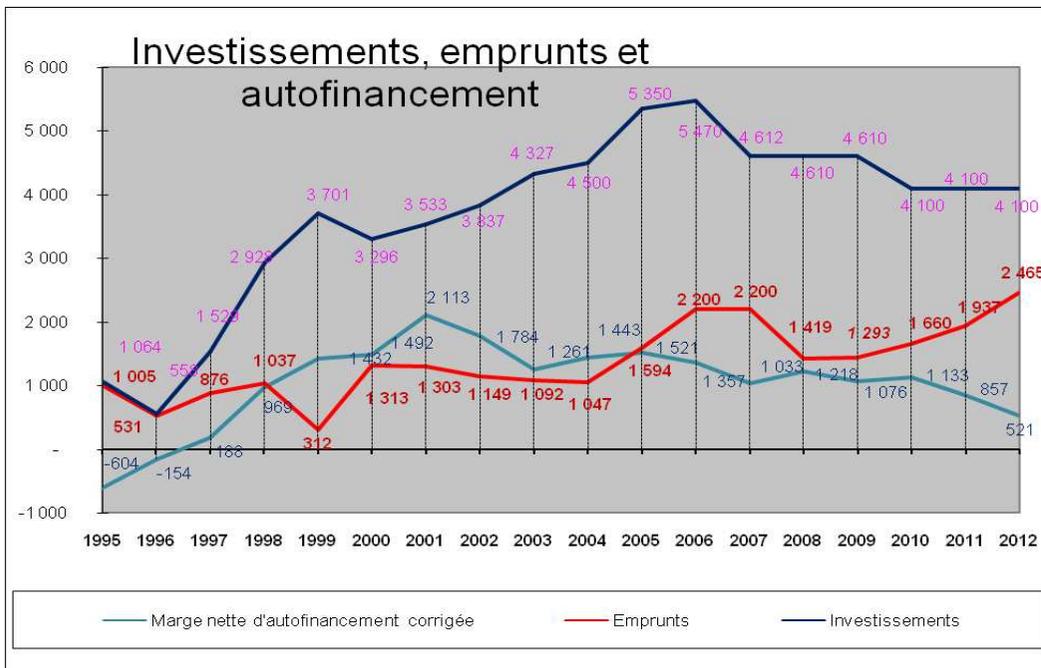
La capacité de remboursement passe de 17,5 années en 1994 à 3,4 années en 1999 puis se stabilise autour de 4 à 5 années de 2000 à 2007.

L'étude prospective fait apparaître, compte tenu des hypothèses posées de 2009 à 2012, une augmentation de ce ratio dont la valeur en 2012 se situe aux environs de 13 années, capacité de désendettement qui devient préoccupante

Le niveau d'endettement atteint 1 232 €/hbt en 2012 en intégrant les reports d'emprunts à comparer au ratio 2007 qui est de 857 €/hbt (sans intégration de reports d'emprunts) pour les collectivités appartenant à la même strate de population (10 000 à 20 000 Hbt).

18 a
16 a
14 a
12 a
10 a
8 a
6 ans
4 ans
2 ans
0 ans





De 1994 à 1996 les **Investissements** chutent de 2 900 K€ à 558 K€ en raison de la situation financière de la ville.

De 1996 à 1999 l'investissement reprend de manière importante de 558 K€ à 3 700 K€ parallèlement à la capacité d'épargne.

De 1999 à 2006 l'orientation à la hausse se maintient mais à un rythme moins élevé pour atteindre un montant maximum en 2006 avec 5 470 K€.

De 2007 à 2009 le volume se stabilise à 4 600 K€ puis décroît à partir de 2010 à 4 100 K€.

De 1994 à 1996 le **recours à l'emprunt** chute car la ville ne peut pas rembourser sa dette en raison de la situation financière, l'autofinancement est négatif à cette même période.

De 1996 à 2000 le niveau d'emprunt fluctue en fonction des besoins de la section d'investissement.

De 2000 à 2004 le niveau d'emprunt est stable autour de 1000 K€.

De 2005 à 2007 le recours à l'emprunt est plus important (de 1 500 K€ à 2 200 K€) du fait d'un niveau d'investissement plus élevé.

De 2008 à 2010, le recours à l'emprunt devient moins important.

En 2012, il se situe à 2 465 K€ soit 60 % du montant des investissements.

6- Synthèse

Prospective 2009 - 2012

Les résultats de la simulation présentée précédemment sont les conséquences des hypothèses retenues :

Stabilité de la fiscalité	: Pas d'augmentation des taux d'imposition
Dotations de l'Etat en forte baisse	: peu de lisibilité, prévision à - 9,3 % par an (-0,19 % hors SDIS)
Une progression des recettes	: Produits de fonctionnement -0,09 % en moyenne/an (+ 0,66 % hors SDIS)
Une progression des dépenses de fonctionnement	: Charges de fonctionnement + 0,80% en moyenne/an (+ 1,70 % hors SDIS)
Un programme d'investissements de 16,910 M€	: 4 227 K€/an d'investissements
Une réalisation de 2009 à 2012 de 2/3 des emprunts reportés	: 3 832 K€
Une hypothèse à la baisse pour les subventions d'investissement	: 510 K€ par an

L'application de ces hypothèses entraîne :

Une annuité en hausse surtout en 2012	: 1 771 K€
Un autofinancement positif qui le demeure jusqu'en 2012	: 521 K€
Une capacité d'investissement qui baisse fortement en 2012	: 1 635 K€
Une capacité de désendettement qui atteint	: 13 ans en 2012
Un niveau d'endettement de	: 1 232 €/Hbt en 2012

En conclusion, cette nouvelle simulation financière confirme que malgré le dynamisme de nos bases fiscales, nos marges de manœuvres se réduisent. La forte baisse des dotations de l'Etat entraîne une diminution de l'autofinancement. Pour financer les investissements, un recours plus important à l'emprunt est nécessaire. L'augmentation de l'annuité de la dette qui en découle entraîne aussi une diminution de l'autofinancement.

Il faut donc être vigilant sur le niveau d'endettement car si les hypothèses posées se réalisent, le seuil des 13 ans de capacité de remboursement pourrait être franchi en 2012.

Pour maîtriser l'endettement, il conviendra d'agir notamment à 2 niveaux :

- une attention particulière devra être portée sur l'évolution de nos recettes et dépenses de fonctionnement au cours des prochaines années (+/-1 % dépenses # +/-130 000 €) pour améliorer l'autofinancement de nos investissements.

- Compte tenu du niveau élevé d'investissement prévu (4 227 K€ par an) un ajustement pourrait être réalisé à partir de 2011.

PARTIE III - Évolution des principaux ratios

Désignation	C.A. 1995	C.A. 1996	C.A. 1997	C.A. 1998	C.A. 1999	CA. 2000	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
Dette nette Totale (Ville + eau +	2 039 €/Hbt	1 925 €/Hbt	1 789 €/Hbt	1 585 €/Hbt	1 408 €/Hbt	1 171 €/Hbt	991 €/Hbt	813,5 €/Hbt	689 €/Hbt	569 €/Hbt	653 €/Hbt	785 €/Hbt	855 €/Hbt	962 €/Hbt
Dette nette ville seule	976 €/Hbt	929 €/Hbt	829 €/Hbt	752 €/Hbt	642 €/Hbt	532 €/Hbt	436 €/Hbt	354 €/Hbt	310 €/Hbt	239 €/Hbt	347 €/Hbt	470 €/Hbt	514 €/Hbt	612 €/Hbt
Épargne brute	833 K€	1 413 K€	1 835 K€	2 391 K€	2 768 K€	3 003 K€	3 334 K€	3 015 K€	2 341 K€	2 547 K€	2 578 K€	1 655 K€	1 767 K€	1 891 K€
Capacité de remboursement	17,01 ans	9,54 ans	6 ans	4.6 ans	4.15 ans	4,3 ans	3,4 ans	3,9 ans	5,25 ans	3,8 ans	4,5 ans	5,5 ans	6,95 ans	7,15 ans
Déficit ou excédent de fonctionnement	- 354 749 €	+ 49 851 €	+ 33 6 912 €	+1 109 344 €	+ 296 384 €	+ 412 491 €	+ 721 397 €	779 478 €	280 825 €	430 864 €	699 643 €	625 188 €	419 456 €	
Marge nette d'autofinancement (Ratio officiel) *	- 604 088 €	- 153 795 €	187 908 €	968 944 €	1 434 426 €	1 502 311 €	2 108 716 €	1 752 324 €	1 261 257 €	1 466 567 €	1 498 294 €	1 335 090 €	1 033 900 €	1 115 791 €

* Ce ratio ne tient pas compte des déficits ou excédents antérieurs ainsi que des travaux en régie.